

Exposé des motifs

Le présent projet de règlement grand-ducal vise de classer la zone « Kéidenger Brill - Supp » sise sur le territoire des communes de Larochette, Heffingen, Fischbach et Junglinster, située entre les localités d'Altlinster, Weyer, Koedange, Heffingen et Ernzen, en tant que zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, conformément aux articles 2 et 38 à 45 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature. A cet effet, un dossier de classement a été établi qui sera la base de la procédure de classement prévue par la loi.

Le classement de la zone protégée « Kéidenger Brill - Supp » s'inscrit pleinement dans la politique nationale en matière de protection de la nature telle que fixée par le « Plan National pour la Protection de la Nature », approuvé en date du 13 janvier 2017 par le Conseil de Gouvernement.

La future réserve naturelle fait intégralement partie des zones de protection spéciale Natura2000 « Vallée de l'Ernz Blanche LU0001015 » et « Pelouses calcaires de la région de Junglinster LU0001020 » qui ont été désignées dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive « Habitats » (92/43/CEE), ainsi que « Vallée de l'Ernz blanche de Bourglinster à Fischbach LU0002005 » qui a été désignée dans le cadre de la mise en œuvre de la « Directive Oiseaux » (2009/147/CE). Ce site est une véritable zone noyau de ladite zone Natura2000 et par ce, le classement de ce site est à considérer comme mesure réglementaire pour la mise en œuvre de ladite zone Natura 2000 en vertu des articles 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, et comme telle sera grevée de servitudes et de charges prévues par l'article 42 de la même loi.

L'intérêt principal de ce site réside dans la présence de nombreuses espèces d'oiseaux et de plantes inféodées aux zones humides de la plaine alluviale, et de leurs habitats de prédilection, dont notamment les forêts alluviales et ripisylves, roselières, prairies humides, marécages, eaux stagnantes et courantes.

La future zone protégée couvre une superficie totale de 158,6 ha et constitue une zone humide dans la zone inondable de l'Ernz Blanche et un bassin de rétention naturel. Depuis la renaturation d'un tronçon de l'Ernz Blanche entre Koedange et le lieu-dit Supp à Heffingen, l'état écologique et hydromorphologique de la zone s'est nettement amélioré. Afin de tenir compte des changements des conditions écologiques résultant de la renaturation récente, et à la suite d'une première enquête publique, les limites des zones ont été ajustées et le dossier de classement a été entièrement adapté. Ceci a notamment conduit à une expansion de la zone centrale (partie A) incluant notamment les zones renaturées. D'autres changements significatifs par rapport à la version précédente sont la prise en compte des plans de gestion Natura 2000 publiés en 2016 et 2017, ainsi que la mise à jour de diverses données telles que la qualité de l'eau, la faune, la flore, etc.

De plus amples informations quant à la valeur écologique de la zone « Kéidenger Brill - Supp » figurent dans le dossier de classement ci-joint.